

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE

COMMISSION REGIONALE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

CENTER REGIONAL DELEGATION

REGIONAL TENDERS BOARD

MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, l'Economie Sociale et de l'Artisanat représenté par le Coordonnateur du Centre International de l'Artisanat de Yaoundé (CIAY)

AUTORITE CONTRACTANTE : Délégué Régional des Marchés Publics
COMMISSION REGIONALE DE PASSATION DES MARCHES DU CENTRE

DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018
DU 08 FEVRIER 2018 RELATIVE AUX TRAVAUX DE FOURNITURE ET DE POSE DES
GRILLES SUR FENETRE EN FER FORGE AU CENTRE INTERNATIONAL DE
L'ARTISANAT DE YAOUNDE (CIAY).

Financement : BUDGET MINPMEESA, Exercice 2018

Délai de livraison : Quatre-vingt-dix (90) jours

N°	AUTORISATION DE PENSE N°	IMPUTATION BUDGETAIRE



Janvier 2018

SOMMAIRE

PIECE N° 0 : AVIS DE CONSULTATION (AC) EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS ;

PIECE N° 1 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) ;

PIECE N° 2 : DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE (DF) ;

PIECE N° 3 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX (BP) ;

PIECE N° 4 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE) ;

PIECE N° 5 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX ;

PIECE N° 6 : MODELE DE PROJET DE MARCHÉ ;

PIECE N° 7 : FORMULAIRES ET MODELES ;

PIECE N° 8 : GRILLE DE NOTATION DES OFFRES TECHNIQUES ;

.

Pièce 0 : AVIS DE CONSULTATION



**AVIS DE CONSULTATION N°005/AC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018
DU 08 FEVRIER 2018 RELATIVE AUX TRAVAUX DE FOURNITURE ET DE POSE DES
GRILLES SUR FENETRE EN FER FORGE AU CENTRE INTERNATIONAL DE
L'ARTISANAT DE YAOUNDE (CIAY).**

Maître d’Ouvrage : Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, l’Economie Sociale et de l’Artisanat représenté par le Coordonnateur du Centre International de l’Artisanat de Yaoundé (CIAY)

Financement : BUDGET MINPMEESA, Exercice 2018.

1- Objet

Le Délégué Régional des Marchés Publics du Centre, Autorité Contractante, lance en procédure d’urgence un avis de consultation relatif aux travaux de **fourniture et de pose des grilles sur fenêtre en fer forgé au Centre International de l’Artisanat de Yaoundé (CIAY)**. Les prestations, objet de la présente consultation sont définies dans les Spécifications Techniques (ST).

2- Participation

La participation au présent Appel d’Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d’entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des prestations similaires.

Par le présent Avis de Consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective des dossiers.

3- Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget d’Investissement Public du MINPMEESA, exercice 2018 pour un coût total de **vingt millions cent mille cinq cent cinq (20 100 505) francs cfa**.

4- Délai de livraison

Le délai de livraison est fixé à **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer la prestation.

5- Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Cellule d’Appui au Lancement des Appels d’Offres (CALAO) à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre, dès publication du présent avis.

6- Acquisition du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre sise au 2^{ème} étage de l'immeuble abritant ses services tél. : 222 21 81 50 ; dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **vingt mille (20 000) FCFA**, payable au trésor public, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de Consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : boîte postale, téléphone, fax, e-mail.

7- Dépôt des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un original marqué comme tel et six (06) copies, devra parvenir à la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres (CALAO) à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre, au plus tard le **28 février 2018 à 14 heures** et devra porter la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION N°005/AC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018
DU 08 FEVRIER 2018 RELATIVE AUX TRAVAUX DE FOURNITURE ET DE POSE DES
GRILLES SUR FENETRE EN FER FORGE AU CENTRE INTERNATIONAL DE
L'ARTISANAT DE YAOUNDE (CIAY).»**

FINANCEMENT : BUDGET MINPMEESA, EXERCICE 2018

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8- Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date de l'ouverture des offres.

9- Conformité des offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

10- Date et heure d'ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le **28 février 2018 à 15 heures** précises par la Commission Régionale de Passation des Marchés dans la salle de réunion, sise au deuxième (2^{ème}) étage de l'Immeuble abritant la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

11- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre sise au 2^{ème} étage de l'immeuble abritant ses services, Tél : 222 21 81 50. **Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics avec copies**

au Président de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) et au Délégué Régional des Marchés Publics du Centre aux numéros suivants : 673 20 57 25 et 699 37 04 48.

Ampliations :

- MINMAP/DGMI (pour information)
- GVR/CE (pour information et affichage)
- PREFET/MFOUNDI (pour information et affichage)
- COORDO/CIAY (pour information et affichage)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CRPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- AFFICHAGE / ARCHIVES (pour affichage et mémoire)

Yaoundé, le 07 Février 2018.

Le Délégué Régional des Marchés
Publics du Centre,
(Autorité Contractante)

YOGO Daniel Alain





REQUEST FOR QUOTATION N°005/RQ/PR/MINPUCO/RDCE/RTB/2018 OF 08TH FEBRUARY 2018 RELATING TO THE SUPPLY AND INSTALLATION OF GRILLS ON WROUGHT-IRON WINDOWS AT THE INTERNATIONAL CRAFTS CENTER YAOUNDE (CIAY).

Project Owner: Minister of Small and Medium-Sized Enterprises, Economic Social and Arts represented by the Coordinator of the International Crafts Center Yaounde

Financing: BUDGET MINSMEESA, 2018 Financial Year

1. Subject

The Regional Delegate of Public Contracts for the Center Region, Contracting Authority, hereby launches in emergency procedure, a Request for Quotation for the supply and installation of grills on wrought-iron windows to the International Crafts Center Yaounde (CIAY).

2. Participation and origin

Participation in this request for quotation shall be open, on equal terms, to companies and enterprises or groups of companies under Cameroonian law with proven track record in field of similar services.

Upon this request for quotation, interested companies are invited to include in their bids, accurate information which shall enable to select the successful bidder after a thorough and objective evaluation of its file.

3. Financing

The present supply and installation of grills on wrought-iron windows at the CIAY is financed by the Public Investment Budget of MINSMEESA, 2018 financial year for the amount of (20. 100. 505) twenty million one hundred and fifty thousand and five CFA F.

4. Delivery deadline

The maximum delivery deadline set by the Contracting Authority shall be 90 (ninety) days as from the date of notification of the service order to supply the car.

5. Consultation of quotation files

Quotation files may be consulted during working hours in the Center Regional Delegation of Public Contracts.

6. Acquisition of quotation files

Quotation files may be obtained during working hours at the Call for Tender Support Unit (room 226) on the 2nd Floor of the Regional Delegation of Public Contracts for the Centre located at Omnisport, Tel: 222 21 81 50; as from publication of this notice, upon presentation of a receipt testifying payment of a non-refundable application fee of twenty thousand (20.000) CFA Francs to the public treasury carrying the tender file number. Bidders must leave behind their full contact details, i.e.: post box, telephone or fax numbers.

7. Submission of bids

Each bid drafted in English or French in **seven (7)** copies including **one (1)** original copy and **six (6)** duplicates marked as such shall Call for Tender Support Unit (room 226, 2nd floor) of the Regional Delegation of Public Contracts for the Centre, no later than **28th february 2018** at **14 0' clock** local time and shall be labelled as follows :

REQUEST FOR QUOTATION

**N°005/RQ/PR/MINPUCO/RDCE/RTB/2018 OF 08th FEBRUARY 2018 FRELATING
TO THE SUPPLY AND INSTALLATION OF GRILLS ON WROUGHT-IRON
WINDOWS AT THE INTERNATIONAL CRAFTS CENTER YAOUNDE (CIAY)**

**Financing: BUDGET MINSMEESA, 2018 Financial Year
"To be opened only during bid-opening session"**

8. Validity of offers

Bidders shall remain bound to their bids for a period of **90 (ninety)** days as from the deadline set for the submission of bids.

9. Conformity of Offers

All bids which do not conform to the request for quotation documents shall be declared inadmissible.

10. Opening of bids

The opening of bids shall take place on the **28th february 2018** at **5:00 PM** by the Tenders Board of "delegation régionale des marchés publics du centre" in the Conference Hall. Only bidders can attend the bid opening session or be represented by a person of their choice having sound knowledge of the bid under his/her responsibility.

11. Additional information

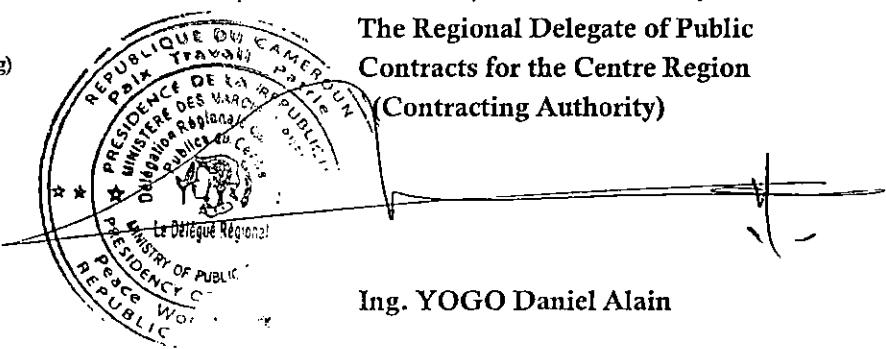
Further technical information may be obtained during working hours from the Call for Tender Support Unit at the Regional Delegation of Public Contracts for the Centre on the **2nd Floor** at Omnisport, Tel: 222 21 8150.

Any attempt to corrupt or misbehave or malpractices with evidence should be signaled or reported either by sms or writing with copy to Minister Delegate at the Presidency in charge of Public Contracts, the President of National Anti-Corruption Commission and the Center Regional Delegate of Public Contracts to the following numbers: 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

Carbon copies:

- MINPUCO/DGMAS (for information)
- GVR/CE (for information and bill posting)
- D.O/MFOUNDI (for information and bill posting)
- COORD/ICC (for information and bill posting)
- SOPECAM (for publication)
- CRTV (for broadcast)
- PRESIDENT/ TB (for information)
- PCRA (for publication in the JDM)
- RDPC-CE/SSCS (for archives)
- POSTING /ARCHIVES (for archives)

Yaounde, the 07th February 2018
The Regional Delegate of Public
Contracts for the Centre Region
(Contracting Authority)



Pièce I : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

II-1 LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} : Contenu du dossier

Le Dossier de Consultation décrit les prestations faisant l'objet de la lettre-commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de la lettre commande.

Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :

- l'Avis de Consultation ;
- le Bordereau des Prix Unitaires ;
- le Détail Quantitatif et Estimatif ;
- le Modèle de soumission ;
- le Modèle de tableau de comparaison des offres.

Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de consultations

L'objet de la section I est de donner aux entrepreneurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par la présente Demande de Cotation. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution de la lettre-commande.

II-2 PREPARATION DES OFFRES

Article 2 : Langue de l'Offre

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre, seront rédigées en Français ou en Anglais

Article 3 : Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et signés par les services émetteurs :

- a) la soumission, datée et signée ; (timbrée à 1000 F CFA) ;
- b) un registre de commerce ;
- c) une attestation de non exclusion des marchés publics (datant de moins de trois mois) ;
- d) une attestation de non faillite ;
- e) une attestation de domiciliation bancaire (datant de moins de trois mois) ;
- f) une attestation de non redevance ;
- g) une attestation de la CNPS relative au marché ;
- h) un reçu de versement attestant le paiement des frais d'achat du dossier ;
- i) une description des prestations à exécuter ;
- j) le bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- k) le devis quantitatif et estimatif dûment complété, daté et signé ;
- l) Engagement sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne figure pas sur les listes des entreprises défaillantes.

Sous réserve des dispositions de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics, l'absence d'une pièce

constitutive de l'offre entraîne l'élimination de l'offre. La non-conformité des pièces (i), (j), et (k) entraîne également le rejet de l'offre.

Article 4 : Offre

4-1 Le Cocontractant précisera dans la lettre de soumission la nature des prix :

- a) hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) ;
- b) toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4-2 Le Cocontractant complètera le Bordereau descriptif et Devis Quantitatif et Estimatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les prix unitaires, le prix total ainsi que le délai de livraison. Il donnera également les caractéristiques techniques de chaque article.

4-3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de lettre-commande

Article 5 : Monnaies de l'Offre

Les prix seront libellés en Francs CFA

Article 6 : Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** après la date de dépôt des offres.

II-3 DEPOT DES OFFRES

Article 7 : Cachetage et marquage des Offre

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans une enveloppe adressée au Délégué Régional des Marchés Publics du Centre portant l'intitulé du projet, le titre et le numéro de la consultation, tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

NB. Aucun marquage distinctif ne devra être fait sur les enveloppes sous peine de rejet.

Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être remises à la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre sise au 2^{ème} étage de l'immeuble abritant ses services, au plus tard le **28 février 2018 à 14 heures**.

II-4 OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 : Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9-1 La Commission Régionale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des Entreprises qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9-2 La Commission Régionale de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 : Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- (a) l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- (b) la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- (c) l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

NB. : Les rabais conditionnés sont proscrits.

II-5 ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11 : Attribution de la lettre-commande

La Commission Régionale de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Cocontractant, dont l'Offre sera d'une part conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et d'autre part **la moins-disante**.

Article 12 : Communiqué de l'attribution de la lettre-commande

L'Autorité Contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de l'Avis de consultation dans le journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- Le nom de l'attributaire ;
- L'objet de la consultation ;
- Le montant de la lettre-commande ;
- Le délai de livraison.

Article 13 : Signature de la lettre-commande

Dans les **quinze (15)** jours suivant l'attribution, la lettre-commande sera signée par l'Autorité Contractante et sera notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer suivant la procédure en vigueur.

Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et membres de la commission et les Entrepreneurs ou Fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et ;

- (b) Est coupable de « pratiques collusives » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même entrepreneur ou fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- (c) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

« Manœuvre frauduleuse » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement le prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Pièce III : MODELE DES DOCUMENTS

III-1 LETTRE DE SOUMISSION

Date : _____

Consultation N° _____ /DC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018

A : M. Le Délégué Régional des Marchés Publics du Centre.

Monsieur Le Délégué Régional,

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont nous accusons ici officiellement réception,
nous, soussignés, offrons d'exécuter

Conformément à la demande de consultation et pour la somme de _____
de F CFA (en lettres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes Comprises
_____ F CFA (en chiffre). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes
Taxes Comprises

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter la prestation selon les dispositions
précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de _____ (nombre
de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre de
consultation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin
de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre
complétée par acceptation écrite et la notification d'attribution de la lettre-commande, constituera
une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

NB. : Les rabais conditionnés sont proscrits.

Le _____

Signature _____

Nom et qualité du signataire pour le compte du candidat

III- 2 ANNEXE

1) Spécification Technique des travaux

a) Généralités

Les prestations, objet du présent Avis de Consultation porte sur les travaux de fourniture et de pose des grilles sur fenêtre en fer forge au Centre International de l'Artisanat de Yaoundé (CIA^Y).

b) Spécifications Techniques

Le matériel doit d'abord être validé et approuvé avant la commande ou la fabrication. Les prospectus font parties intégrantes du marché. Le matériel doit obéir aux spécifications ci-après: fer forgé de 14 suivant la maquette (design) produite par le représentant du Maître d'Ouvrage et selon les recommandations de ce dernier et celles de l'Ingénieur.

N.B : Les prospectus sont obligatoires

III- 3 ANNEXE

Cadre du Bordereau des Prix Unitaires Hors TVA

N°	DESIGNATION DES TACHES PRIX UNITAIRE HORS TAXES TVA EN LETTRES (FRANCS CFA)	UNITE	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES (FCFA)
101	<p>LOT 100 PRESTATIONS D'ORDRE COMMUN</p> <p>Installation du chantier et repli du matériel</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'installation du chantier • l'aménagement d'un magasin d'approvisionnement avec un bureau ou le cahier de chantier et pièces graphiques seront disponibles en permanence • le repli du matériel • le nettoyage du chantier <p>Il sera payé à soixante-dix pour cent (70%) après que le matériel et les installations soient mis en place et approuvés par l'ingénieur</p> <p>Les trente pour cent (30%) restants seront réglés après le repli des installations et le nettoyage</p> <p>Il s'applique forfaitairement à l'ensemble du chantier</p> <p>Le forfait à :</p>	ff	
201	<p>LOT 200 MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE :</p> <p>Fourniture et Pose des grilles et antivols en fer forgé de 14</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fabrication et pose d'une grille antivol en fer forgé. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fabrication, l'amené et pose de la grille • La vérification de la verticalité 	m ²	

	<ul style="list-style-type: none"> • le tout suivant les prescriptions du maître d'ouvrage <p>Le mètre carré à :</p>		
--	---	--	--

Nom du soumissionnaire.....

Signature.....

Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES GRILLES EN FER FORGE POUR FENETRE AU CENTRE INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT DE YAOUNDE					
N°	DESIGNATION	UNIT	QTE	PRIX	PRIX

		E		UNITAIRE	TOTAL					
LOT100 : TRAVAUX PRELIMINAIRES										
101	Prestations d'ordre commun	ff	1.0							
	SOUS-TOTAL LOT100									
LOT200 : MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE										
201	F et P des grilles sur fenêtre en fer forgé de 14	m ²	237.6999 9							
	SOUS-TOTAL LOT200									
TOTAL GENERAL HORS TAXES										
TVA (19,5%)										
AIR (2,2% OU 5,5%)										
TOTAL GENERAL TAXES COMPRISSES										
NET A MANDATER										

Arrêté le présent devis des travaux à la somme de :

.....FCFA toutes taxes comprises

Nom du soumissionnaire.....

Signature.....

III- 5 ANNEXE

Modèle de tableau de comparaison des offres

	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Délai	Prix TTC	Observations
			Oui	Non			
1							
2							
3							
4							
5							
6							

Membres de la Commission Régionale de Passation des Marchés

Nom

Fonction

Signature

Pièce IV : PROJET DE LETTRE COMMANDE

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE

COMMISSION REGIONALE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

CENTER REGIONAL DELEGATION

REGIONAL TENDERS BOARD

LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/PR/MINMAP/SG/CRPM/2018

PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION N°-----/AC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018 2018
RELATIF AUX TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE DES GRILLE SUR FENETRE EN FER FORGE AU CENTRE
INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT DE YAOUNDE (CIAY)

TITULAIRE:

B.P :

TEL :

N° R.C :

N° CONTRIBUABLE :

N° COMPTE BANCAIRE :

OBJET : Travaux de fourniture et pose des grilles sur fenêtre en fer forgé au CIAY

LIEU DE LIVRAISON : Centre International de l'Artisanat de Yaoundé (CIAY).

MONTANT EN F CFA :

TOTAL HTVA	
TVA (19 ,25%)	
AIR (2,2 ou 5,5%)	
TOTAL TTC	
NET A MANDATER	

DELAI D'EXECUTION: QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS

FINANCEMENT : BIP 2018 EXERCICE : 2018 IMPUTATION : *****

SOUSCRITE LE _____

SIGNEE LE _____

NOTIFIEE LE _____

ENREGISTREE LE _____

Entre

Le Délégué Régionale des Marchés Publics du Centre dénommé ci-après « L'Autorité Contractante »

D'une part

Et

L'entreprise : _____

BP : _____

TEL : _____

FAX : _____

Représentée par : _____

Ci-après désignée : « LE COCONTRACTANT »

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : GENERALITES	25
Article 1 : Objet de la Lettre-Commande	25
Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande	25
Article 3 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande	25
Article 4 : Textes généraux	25
Article 5 : Attributions,Nantissement,Ordre de services	24
Article 6 : Délai et lieu de livraison	24
Article 7 : Domicile du Fournisseur	24
CHAPITRE 2 : EXECUTION DES TRAVAUX	25
Article 8 : Rôle et responsabilités de le Cocontractant/Fournisseur	25
Article 9 : Consistance des prestations	25
Article 10 : Description des prestations	25
Article 11 : Information et document à fournir	25
Article 12 : Réception provisoire des travaux/Fournitures	25
Article 13 : Garantie	26
Article 14 : Assurance et transport	26
CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES	26
Article 15 : Généralités-Prix	26
Article 16 : Montant de la Lettre Commande	26
Article 17: Modalités de paiement	26
Article 1è7-1 : Avance de démarrage	26
Article 18 : Domiciliation bancaire	26
Article 19 : Régime fiscal	26
Article 20 : Timbres et enregistrement	27
CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES	27
Article 21 : Edition et Diffusion de la Lettre-Commande	27
Article 22 : Litiges	27
Article 23 : Résiliation de la Lettre-Commande	27
Article 24 : Validité de la Lettre-Commande	27
Article 25: Pénalités de retard.....	27

CHAPITRE 1 : GENERALITES

Article 1 : Objet de la Lettre-Commande

La présente lettre-commande a pour objet les travaux de fourniture et de pose des grilles sur fenêtres et porte en fer forgé métallique au Centre International de l'Artisanat de Yaoundé (CIAY).

La Spécification techniques des travaux (ST) est indiquée dans le devis quantitatif et estimatif.

Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande

La présente lettre-commande est passée suivant la consultation
N°/DC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018.

Article 3 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- la soumission du fournisseur et ses propositions ;
- les dispositions non contraires au terme de référence et au cahier des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- le détail estimatif et quantitatif ;
- le bordereau des prix unitaires.

Article 4 : Textes Généraux

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions de la présente Lettre-Commande, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux suivants :

1. la Constitution de la République du Cameroun ;
2. la loi n°006/2007 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
3. la loi n°2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
4. le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;
5. le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
6. le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
7. le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
8. le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
9. la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
10. l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

11. l'arrêté n°032/CAB/PM du 28 février 2003 fixant les modalités d'application de la demande de cotation;
12. l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux Marchés de travaux publics.
13. la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés publics ;
14. la circulaire N°002/CAB/PM du 31 Jan 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
15. la circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
16. La circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 Portant Instructions relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;
17. La correspondance N°B70/d-28/SG/PM du 07 mars 2014 rappelant les seuils de compétence des commissions et signature de tous les décomptes par le MINMAP.

Article 5 : Attributions, Nantissement, Ordre de Services.

5.1 : Attributions

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- l'**Autorité Contractante (AC)**, est le Délégué Régional des Marchés Publics du Centre. A ce titre, il est signataire de la lettre commande et en assure le bon fonctionnement. Il assure également le contrôle de l'effectivité de l'exécution des prestations du cocontractant à travers la Brigade Régionale de Contrôle du Centre ;
- le **Maître d'Ouvrage** est le MINPMEESA représenté par le Coordonnateur du CIAY ;
- le **Chef de Service du Marché** est le Chef Service Administratif du CIAY. Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels ;
- l'**Ingénieur du Marché** est le Chef Service Régional du Patrimoine ;
- le **Fournisseur** est le titulaire de la présente lettre-commande ;
- le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution technique est le Coordonnateur du CIAY.

5.2 : Nantissement

- l'Autorité chargée de l'ordonnancement : Le Coordonnateur du CIAY ;
- l'Autorité chargée de la liquidation : Le Coordonnateur du CIAY ;
- l'Autorité chargée du paiement est le Trésorier Payeur Général de Yaoundé.

Le nantissement est soumis aux règles applicables en cette matière aux Marchés Publics de l'Etat, notamment l'article 79 du décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics. En vue de l'application du régime de nantissement institué par le décret sus visé.

5.3 : Ordre de Services

5.3.1 **L'ordre de service de commencer** ou de livrer les prestations est signé par l'Autorité contractante et notifié par le Maître d'Ouvrage.

5.3.2. **Les ordres de service à incidence financière** ou susceptibles de modifier les délais seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le Chef de service ou l'ingénieur.

5.3.3. **Les ordres de service à caractère technique** liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de service et notifiés par l'Ingénieur.

5.3.4. **Les ordres de service valant mise en demeure** sont signés par le Maître d'Ouvrage.

5.3.5. Le fournisseur dispose d'un **délai de quinze (15) jours** pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 6 : Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison de la prestation est fixé à **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

La prestation sera exécutée au Centre Internationale de l'Artisanat de Yaoundé

Article 7 : Domicile du Cocontractant

Le Cocontractant ou le fournisseur fait élection de domicile

A : _____

B.P : _____

TEL : _____

FAX : _____

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE 2 : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 8 : Rôle et responsabilités du Cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'assurer l'exécution des prestations telles que décrites dans l'article 9 sous le contrôle de l'Administration, et ce conformément aux règlements et normes en vigueur au Cameroun d'une part, et aux spécifications de la présente lettre commande d'autre part.

Article 9 : Consistance des prestations

Les prestations du Cocontractant comprennent les travaux de fourniture et pose des grilles sur fenêtres et porte en fer forgé à exécuter au Centre International de l'Artisanat de Yaoundé (CIAY) telles que contenues dans la spécification technique de la prestation

Article 10 : Description des prestations

Les prestations sont résumées dans le Spécification Technique de la prestation (ST).

Article 11 : Information et documents à fournir au Cocontractant

Le Cocontractant peut à tout moment prendre les informations qui lui sont nécessaires pour l'exécution des prestations auprès du Maître d'Ouvrage.

Article 12 : Réception provisoire

Le Maître d’Ouvrage fixera la date de la livraison des travaux à la demande du Cocontractant par une commission composée des membres suivant ou de leurs représentants :

- Le Maître d’Ouvrage, Président ;
- Le Délégué Régional des Marchés Publics du Centre, Membre ;
- L’Ingénieur du Marché, Rapporteur ;
- Le Chef de Service du marché, Membre ;
- Le Cocontractant, Membre.

En cas de non-conformité, le Cocontractant sera invité à reprendre à ses frais le matériel incriminé. En cas de fournitures conformes, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé séance tenante un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité des prestations et le respect des clauses contractuelles.

Article 13 : Garantie

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération du matériel sont à la charge du fournisseur.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 14 : Généralités - Prix

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre-commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 15 : Montant de la Lettre-Commande

Le montant total de la présente lettre-commande s'élève à la somme de _____
(montant en chiffre) _____ F CFA TTC (Montant en lettres)

Francs CFA (toutes taxes comprises),
conformément au détail estimatif joint en annexe.

Article 16 : Modalités de paiement

Le fournisseur sera payé à 100 % du montant HTVA déduit de l'AIR après service fait, et sur présentation d'une facture en sept exemplaires dont un original timbré conformément à la réglementation en vigueur, en joignant le procès-verbal de réception.

La transmission de tout décompte à l'Organisme payeur, sera subordonnée au visa préalable de l'Autorité Contractante. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise.

Article 17 : Domiciliation bancaire

Le Maître d’Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l’exécution de la présente lettre-commande par revirement au compte bancaire N° _____ ouvert auprès de la _____ au nom de _____.

Article 18 : Régime fiscal

La présente Lettre-Commande est soumise au régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est retenue à la source (par le Maître d’Ouvrage).

Article 19 : Droit de timbre et d’enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 20 : Edition et diffusion de la Lettre-Commande

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés.

Article 21 : Litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l’objet d’une tentative de conciliation par entente directe. A défaut de règlement à l’amiable, tous les différends découlant de la présente Lettre-Commande seront tranchés par la juridiction camerounaise compétente.

Article 22 : Résiliation de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 23 : Pénalités de retard

A défaut pour le Cocontractant d’avoir terminé la totalité de la livraison dans les délais impartis, il lui sera appliquée des pénalités de retard.

Les pénalités de retard s’appliquent sur le montant total de la Lettre-Commande. Ils seront calculés et appliqués conformément aux dispositions de l’article 89 du décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.

L’application par jour calendaire de retard des pénalités est la suivante :

1/2000^e du montant initial de la Lettre-Commande par jour calendaire de retard du 1^{er} au trentième jour ;

1/1000^e du montant initial de la Lettre-Commande par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

Le montant total des pénalités de retard ne pourra excéder 10% du montant total Toutes Taxes Comprises de la Lettre-Commande.

Article 24 : Validité de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande ne sera valable qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Elle n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Cocontractant.

TITRE II : SPECIFICATION TECHNIQUE

TITRE III : BORDEREAU DU PRIX UNITAIRE

TITRE IV : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

PAGE _____ ET DERNIERE

DE LA LETTRE-COMMANDE N°_____ /LC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018
PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION
N°005/AC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018 DU 08 FEVRIER 2018 RELATIF AUX
TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE DES GRILLES SUR FENETRE EN FER FORGE
AU CENTRE INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT DE YAOUNDE (CIAY)

DELAI DE LIVRAISON : Quatre-vingt-dix (90) Jours

MONTANTS:

TOTAL HTVA	
TVA (19,25%)	
AIR (2,2% ou 5,5%)	
TOTAL TTC	
NET A MANDATER	

Lue et acceptée par le Cocontractant

Yaoundé, le _____

Signée par le Délégué Régional des Marchés Publics du Centre,
AUTORITE CONTRACTANTE

Yaoundé, le _____

ENREGISTREMENT

RECEPTION DE LA POSTE
CENTRE DE REUNION DES MÉTIERS PUBLIQUE
CENTRE DE REUNION DES MÉTIERS PUBLIQUE
Courrier Arrivé N° 137
Date: 08 FEV 2018